

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt quatre
en exercice : 19 le douze février à dix-neuf heures trente,
présents : 15 le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
votants : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 8 février 2024

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoint. M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme Danielle CHAVASSE, M. RIGOUDY Daniel, Mme JACQUET Henriette.

ABSENTS EXCUSES : Mme CAMUS Katy (pouvoir à Mme GATET), Mme BURGAUD Véronika (pouvoir à Mme TONOLI).

ABSENTS : M. GROS Gérémy, M. PEYRE Bernard.

Secrétaire : M. Didier LAROSE.

DELIBERATION N° 2024 – 05

OBJET : RENOVATION THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Mme la Maire rappelle la délibération en date du 12 décembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé les modalités de financement du projet de rénovation thermique du groupe scolaire dont le montant prévisionnel des dépenses s'élevait à 513 540 € H.T.

A l'issue de la phase de diagnostic établi par le maître d'œuvre, des préconisations ont été données afin de réduire les consommations de ce bâtiment et ainsi se mettre en conformité avec les objectifs du décret Eco Energie Tertiaire.

Ainsi, sur la base de l'étude réalisée par le maître d'œuvre, le coût prévisionnel des travaux est estimé à 835 000 € HT. Le coût de l'opération incluant la maîtrise d'œuvre serait donc de 952 422 € HT.

En conséquence, le plan de financement de l'opération doit être ainsi actualisé :

Montant prévisionnel des dépenses	952 422 € HT
Travaux	835 000 € HT
Maîtrise d'oeuvre	114 922 € HT
Etude complémentaire	2 500 € HT
Financeurs	952 422 € HT
Etat (DSIL)	238 105,50 €
Etat (Fond vert)	128 005,52 €
Département	333 347,70 €
Région (contrat bonus ruralité)	62 500,00 €
Autofinancement par la Commune	190 463,28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement actualisé ci-dessus.
- Dit que les subventions les plus larges seront sollicitées sur la base du nouveau plan de financement,
- Autorise Madame la Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 13 février 2024.

Mme Edith RUCHON, Maire



Acte rendu exécutoire le 15.02.2024

- après télétransmission électronique le 15.02.2024

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 15.02.2024